

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBON-ET-SALVERGUES
EN DATE DU 06 AVRIL 2018

NOMBRE DE MEMBRES : 07
Afférents au Conseil Municipal : 07
En exercice : 07
Qui ont pris part à la délibération : 06
Date de la convocation : 30 mars 2018
Date d'affichage : 30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le six avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CASARES Marie (Maire).

Présents : Mmes MM. CASARES Marie - GOUT Aline – GOUT Jacky - COLLET David - FAGES Jean-Guy – BASCOUL Jérôme.

Absent excusé : M. GUIPPONI Noël

Madame GOUT Aline a été nommée secrétaire.

A 20 heures 30 minutes, Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la précédente séance en date du 09 mars 2018 qui est unanimement approuvé.

1. Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2018

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état M1259 COM établi par les services de la Direction Générale des Impôts.

Elle rappelle les taux votés en 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,14 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,17 %
- Taxe foncière (non bâti) : 48,39 %

Si ces taux étaient maintenus en 2018, les ressources fiscales de la commune seraient les suivantes :

- Produit fiscal à taux constant : 59 393,00 €
 - Total des allocations compensatrices : 2 343,00 €
- soit une ressource totale de : 61 736,00 €.

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 2018 les taux d'imposition des taxes directes locales votés au titre de l'exercice comptable 2017.

2. Exercice 2018 – Budget Principal – Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal décide d'adopter les quatre sections ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement, en dépenses : 323 966,00 €
- En section de fonctionnement, en recettes : 323 966,00 €
- En section d'investissement, en dépenses : 337 286,00 €
- En section de d'investissement, en recettes : 337 286,00 €

et d'approuver le Budget Primitif 2018.

3. Exercice 2018 – Budget du service de distribution d'eau potable – Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal décide d'adopter les quatre sections ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement, en dépenses : 47 067,00 €
- En section de fonctionnement, en recettes : 47 067,00 €
- En section d'investissement, en dépenses : 193 882,00 €
- En section de d'investissement, en recettes : 193 882,00 €

et d'approuver le Budget Primitif 2018.

4. Exercice 2018 – Budget annexe « La Clairière » – Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal décide d'adopter les quatre sections ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement, en dépenses : 110 520,00 €
 - En section de fonctionnement, en recettes : 110 520,00 €
 - En section d'investissement, en dépenses : 124 476,00 €
 - En section de d'investissement, en recettes : 124 476,00 €
- et d'approuver le Budget Primitif 2018.

5. Réservation des hébergements du centre de séjour communal « La Clairière » pour l'été 2018 par la Caisse Centrale des Activités Sociales du Personnel des Industries Electrique et Gazière

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu une proposition émanant de la Caisse Centrale des Activités Sociales (C.C.A.S.) des Personnels des Industries Electrique et Gazière visant à réserver sept des huit appartements du centre de séjour communal « La Clairière », soit une capacité de quarante-trois lits, pour la période du dimanche 08 juillet 2018 au dimanche 26 août 2018, moyennant un montant total de location au prix unique de vingt-huit mille trois cent cinq euros (28 305,00 €), sous réserve de l'application des modalités du contrat de réservation. Le Conseil Municipal approuve la proposition de contrat de réservation présentée et autorise Madame le Maire à la signer.

6. Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, pour le financement des besoins ponctuels de Trésorerie du budget général de la commune, dans l'attente du versement des subventions en attente de règlement, il conviendrait de procéder à l'ouverture d'un crédit d'un montant maximum de soixante-dix mille euros (70 000,00 €) auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit pour un montant de soixante-dix mille euros (70 000,00 €).

7. Tarifs 2018 - Location des appartements de tourisme du centre de séjour « La Clairière » Très Haute Saison - tout public

Vu la Délibération n°65/2017 en date du 10 novembre 2017,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs en vigueur en 2018 concernant la location des appartements de tourisme du centre de séjour « La Clairière ».

Considérant la situation économique actuelle, il convient de modifier les tarifs de location des appartements de tourisme du centre de séjour « La Clairière » pour la Très Haute Saison (2ème semaine de juillet à 3ème semaine d'août inclus).

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location des appartements de tourisme du centre de séjour « La Clairière » pour la Très Haute Saison, comme suit :

- Appartement de 4 personnes : La semaine : 300,00 €
- Appartement de 6/7 personnes : La semaine : 500,00 €

8. Détermination des tarifs de location de vélos

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision qui a été prise d'acquérir cinq vélos, dont un vélo enfant, deux vélos tout terrain/chemin standard (VTT/VTC) et deux vélos tout chemin à assistance électrique (VAE), lesquels seront livrés dans le courant du mois d'avril 2018. Il convient de déterminer les tarifs de location desdits vélos pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location pour l'année 2018 comme suit :

Durée	Vélos			Accessoires		
	Vélo enfant	VTT/VTC	VAE	siège enfant/ panier	Kit sacoche	Casque
½ journée	5 €	15 €	30 €	2 €	gratuit	gratuit
1 journée	8 €	25€	55 €	2 €	gratuit	gratuit
2 jours	15 €	45 €	100 €	2 €	gratuit	gratuit

Caution	Vélos		
	Vélo enfant	VTT/VTC	VAE
	250 €	400 €	1 500 €

9. Programmation des travaux à réaliser dans le cadre de l'aide financière départementale aux communes en matière de patrimoine et de voirie pour l'année 2018

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal communal que, chaque année, le Conseil Départemental de l'Hérault attribue aux communes rurales une aide financière plafonnée pour la réalisation de travaux en matière de patrimoine et de voirie.

Il est proposé d'effectuer des travaux de réfection de passerelles sur la voirie communale.

Le Conseil Municipal décide de présenter au titre de l'année 2018 en matière d'aide financière départementale aux communes le projet suivant :

- *Travaux de réfection de passerelles sur la voirie communale :*

Coût estimatif de l'opération hors taxes :

24 715,00 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23 heures.

Fait en Mairie de CAMBON-ET-SALVERGUES, le 06 avril 2018.

